Accueil Collectif de Mineurs

Temps Périscolaires

COMMUNE DE

St Paul Lès Romans

Ce livret et conçu pour apporter les informations nécessaires aux familles concernant le fonctionnement de l'ACM des temps périscolaires de St Paul Les Romans.

C'est un lieu qui accueil des Mineurs entre 3 à 11 ans avec d'autres enfants de la commune et/ou des communes environnantes.

<u>Planning des temps Périscolaires.</u>

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30	7h30-8h30
Temps méridien Maternelle Elémentaire	 11h30-13h30 11h45-13h45	 11h30-13h30 11h45-13h45	 11h30-13h30 11h45-13h45	 11h30-13h30 11h45-13h45
Accueil Atelier/détente Sport/étude	16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30	16h30-17h30
Accueil du soir	17h30-18h30	17h30-18h30	17h30-18h30	17h30-18h30

La commune est responsable et gère ces temps.

Elle emploie 15 agents sur divers postes pour offrir un cadre sécurisant et de qualité pour vos enfants.

Deux équipes d'animateurs prennent en charge les enfants avant et après le temps d'école.

Equipe des enfants de 3 à 5 ans

Alexianne

Caroline

Charline

Brigitte

Angélique

Isabelle

Equipe des enfants de 6 à 11 ans

Léna

Valérie

Nathalie

Silvia

Laure

Marie

C'est une personne qui est diplomée de l'animation (BAFA ou CAP petite enfance) qui est présente pour offrir aux enfants des moments de partage, d'aprentissage, de découverte, de manière ludique tout en garantissant un cadre sécurisant et acceuillant pour celui-ci.

Les animateurs accueillent vos enfants dans les locaux des deux écoles. Ils disposent du complexe sportif et de deux

<u>Le matin de 7h30 à 8h30</u> : Ils sont accueillis par l'animateurs qui offre à l'enfant un moment où il peut se réveiller en douceur : finir son petit déjeuner si besoin, lire une histoire, se poser tranquillement avec un jeu ou son doudou.

<u>Le temps du midi de 11h30 à 13h45</u> : Les enfants sont pris en charge par les animateurs après la classe et sont dirigés au restaurant ou Nathalie les accueille

C'est un prestataire local qui livre les repas en liaison froide. Nathalie prépare les plats et les réchauffe.

La restauration se fait en deux temps : Un premier groupe d'enfants se restaure tandis que le deuxième groupe participe à un temps de jeux et/ou d'animations libres en attendant de pouvoir se restaurer. Les animateurs jouent avec les enfants, selon leurs envies dans la cour ou dans le gymnase suivant le temps.

<u>Les Ateliers détente, activité, sport et étude de 16h30 à 17h30</u> : Les enfants sont pris en charge dans leur classe après les cours par les animateurs. Un temps pour gouter est prévu avant de participer aux ateliers. Ceux-ci sont conçus pour permettre à l'enfant de découvrir de créer de se défouler ou encore de faire ses devoirs.

<u>Accueil du soir de 17h30 à 18h30</u> : Les enfants peuvent partir de manière échelonnée. C'est un moment d'échange avec les familles sur la journée de l'enfant. Un temps où l'enfant peut se poser et revenir dans un rythme plus doux, adapté à son rythme avant le retour à la maison.

salles de restauration rattachées au complexe sportif.

Ces animations ne sont pas choisies au Hazard elles découlent des objectifs éducatifs du PEDT….

Le Projet Educatif Territorial est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il rassemble toutes les ressources du territoire mises en synergie pour créer une continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités périscolaires ou toutes autres activités hors temps scolaire.

Le PEDT définit le cadre, les horaires, l'encadrement et les objectifs communs de travail pour une durée de trois ans.

La commune de St Paul Les Romans a fait le choix d'être agrée Jeunesse et Sport.

L'agreement Jeunesse et Sport permet : De garantir un encadrement de qualité avec des professionnels de l'animation diplômés, de s'inscrire dans une démarche citoyenne, dans des valeurs de l'éducation populaire et de la jeunesse, de la mise en œuvre de projets éducatifs et pédagogiques aux plus grands nombres sans discrimination.

Le dossier périscolaire est à remplir pour chaque nouvelle année scolaire

Pour finaliser l'inscription, il faut prendre rendez-vous avec le directeur du service periscolaire et scolaire.

Mail: education@saint-paul-les-romans.fr

Téléphones : 04 75 45 75 42 ou 07 80 39 32 12
Bureau d'accueil : Complexe sportif, 1rte du port d'ouvey 2650 St paul les romans

Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le site de la commune : **https//www.saint-paul-les-romans.fr**

L'ACM dispose d'un logiciel permetant d'accéder au portail famille. Dès l'inscription de votre enfant validée, vous avez la possibilité de gerer ses réservations , consulter votre dossier famille et payer en ligne. Cet accés est sécurisé et unique à votre foyer. Vous pouvez aussi visualiser les menus proposés et tout autre document et information comme le règlement périscolaire.

Le règlement périscolaire permet de faire fonctionner éfficacement le service périscolaire et de fixer les conditions d'accueil, les réservations, les modes de paiements et les règles du vivre ensemble.

Votre enfant rentre à l'ecole pour la première fois en Petite secion ou en CP Contactez le service scolaire et périscolaire afin de prendre rendez-vous et d'inscrire votre enfant pour la rentrée. Dossier téléchargeable sur le site de la commune.